

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

27 juin 2022

L'AMF met en garde le public contre plusieurs acteurs qui proposent d'investir dans des biens divers sans y être autorisés

L'Autorité des marchés financiers publie la liste des nouveaux sites internet identifiés proposant en France d'investir dans des biens divers sans disposer des autorisations nécessaires.

Voici la liste des nouveaux sites récemment identifiés dans la catégorie biens divers :

- www.clconseil-cave.com/fr/admin/login
- www.groupe-lrconseil.com/fr
- www.gst-investissements.com

Depuis le début de l'année 2022, l'AMF a inscrit 8 nouveaux sites sur cette liste noire, dont 7 dans la catégorie « vins ».

Toute offre d'investissement dans des biens divers doit être enregistrée à l'AMF pour être commercialisée. La [liste blanche](https://geco.amf-france.org/Bio/BIO/BIO_PDFS/LISTE_PRODUICTS_BIENS_DIVERS/produits_biens_divers.pdf) URL = [https://geco.amf-france.org/Bio/BIO/BIO_PDFS/LISTE_PRODUICTS_BIENS_DIVERS/produits_biens_divers.pdf] des offres enregistrées en biens divers est consultable sur le site internet de l'AMF.

La liste de l'ensemble des sites non autorisés à proposer des investissements dans des biens divers est disponible sur le site internet de l'AMF (rubrique : Espace Épargnants → Protéger son épargne → [Listes noires et mises en garde](#) URL = [<http://www.amf-france.org/Epargne-Info-Service/Proteger-son-epargne/Listes-noires>]) et sur le site internet Assurance Banque Épargne Info Service – ABE IS (rubrique :

[Épargne → Se protéger contre les arnaques → Les listes noires des sites internet et entités non autorisés](#)

URL = [<https://www.abe-infoservice.fr/vos-demarches/se-proteger-contre-les-arnaques/les-listes-noires-des-sites-internet-et-entites-non-autorises>]).

Attention, cette liste est mise à jour régulièrement mais n'a pas vocation à être complète car de nouveaux acteurs non autorisés apparaissent régulièrement. Par ailleurs, les décisions d'enregistrement délivrées par l'AMF sont consultables sur le site internet de l'AMF.

Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers :

AMF : <https://www.amf-france.org/> ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9 h à 12h30 et 13h30 à 17 h.

Vous pouvez également télécharger l'application AMF Protect Epargne, disponible sur iOS ou la consulter sur votre navigateur sur le lien suivant :

<https://protectepargne.amf-france.org/>

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>. URL = [<https://www.amf-france.org>]

CONTACT PRESSE

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

- ↳ Mises en garde et listes noires des sociétés et sites non autorisés
- ↳ Liste des offres d'investissement en biens divers enregistrées auprès de l'AMF

Mots clés

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

BIENS DIVERS

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

COMMUNIQUÉ AMF

RAPPORT ANNUEL

14 juin 2022

Le Pôle commun
Assurance Banque
Epargne de l'ACPR et
de l'AMF publie son
rapport annuel 2021



SUPPORT PRESSE

RAPPORT ANNUEL

14 juin 2022

Pôle commun ACPR-
AMF - Rapport annuel
2021 – Conférence de
presse



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

19 mai 2022

L'AMF et l'ACPR
mettent en garde le
public à l'encontre
d'offres de trading
Forex non autorisées
d'Omega Pro Ltd

**Mentions légales :**

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02